

JE N'AVAIS PLUS LE CHOIX, IL FALLAIT FUIR PAROLES DE RÉFUGIÉS

essai

{ LES Petits matins }



Couverture : Thierry Oziel

Maquette : Stéphanie Lebassard

Cartographie : Arnaud Lebassard

Photographies : © Arno Brignon

Rédaction : Florence Boreil

Témoignages recueillis par Florence Boreil, Pierre Courcelle, Aline Daillère,
Alain Gleizes, Marie Larger et Luiza Toscane

© Les petits matins, 2013

Les petits matins, 31, rue Faidherbe, 75011 Paris

www.Jespetitsmatins.fr

ISBN : 978-2-36383-087-6

Diffusion Seuil

Distribution Volumen

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

	Préface
9	L'exil, cette page blanche à remplir, par Atiq Rahimi (Propos recueillis)
15	Avant-propos, par l'ACAT
	Première partie
19	Là-bas. Fuir les persécutions
29	Le prix de l'engagement (Guinée)
37	Une héroïne ordinaire (Pakistan)
45	Subir l'homophobie (Cameroun)
51	Au nom de sa foi (Bangladesh)
59	Une femme en résistance (Guinée)
65	L'enfer (Afghanistan)
73	« Je ne connais pas Bachar Al-Assad, je ne connais que la loi » (Syrie)
	Deuxième partie
81	L'errance. Les routes de l'exil
97	Errer sans fin (Afghanistan)
107	Chemin de croix (République démocratique du Congo)
113	Les périls de l'exil (Guinée)
121	Fuir l'esclavage (Mauritanie)
	Troisième partie
129	Ici. (Sur)vivre en France
145	La forteresse préfecture (Côte d'Ivoire)
149	À la merci de tout (Côte d'Ivoire)
155	Faire face au soupçon (Guinée)
161	Les mots et les preuves (Algérie)
165	Sauvé de justesse (République du Congo/Congo-Brazzaville)
169	Le combat d'une mère (Sierra Leone)
175	Être privé de son enfant (Guinée)
179	Au péril d'une vie (Mauritanie)
185	Vivre en clandestin (Guinée)
189	Découragement et espérance (République dém. du Congo)
	Conclusion
195	Se défaire des idées reçues
197	Repères chronologiques

AVANT-PROPOS

Par l'ACAT

« Comment faites-vous pour écouter toutes ces histoires d'exil, souvent douloureuses ? », demanda un jour Christian Kasongo, un des réfugiés que l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) recevait. Cette question n'appelait pas une réponse unique mais interrogeait, en définitive, les raisons d'être de l'association, créée en 1974 à l'initiative de deux femmes protestantes bouleversées par la pratique de la torture au Sud-Vietnam, alors en guerre. Bientôt rejoints par d'autres, elles s'étaient donné pour but de combattre la torture partout dans le monde, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse. Puis l'abolition de la peine de mort fut ajoutée au mandat de l'ACAT, ainsi que la défense du droit d'asile.

Chaque année, l'ACAT reçoit à son siège parisien deux cents candidats à l'asile de toutes nationalités et religions. Ils viennent frapper à notre porte essentiellement grâce au bouche-à-oreille. Certains témoignent des tortures ou des mauvais traitements subis dans leur pays, d'autres craignent des menaces pour leur vie en cas de retour chez eux. La fuite leur est apparue comme la seule issue possible. L'aide proposée par l'ACAT est exclusivement juridique mais présente à toutes les étapes de la demande d'asile. Comprendre la procédure, écrire son histoire, se préparer à la raconter, exercer les recours en cas de rejet

de la demande, faire venir sa famille une fois la protection obtenue. Toute notre énergie est dirigée vers un seul objectif : permettre aux exilés d'obtenir la protection juridique de la France en étant reconnus réfugiés et d'exercer les droits qui s'y rattachent.

Il y a plus d'échecs que de réussites tant le parcours d'asile est semé d'embûches. Mais notre raison d'être est d'accompagner ces hommes et ces femmes en utilisant notre savoir-faire juridique et notre connaissance de la situation qui prévaut dans leur pays d'origine pour exposer au mieux leurs craintes. Nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne aux côtés des autres organisations qui les accompagnent, des interprètes, des travailleurs sociaux qui les soutiennent, des médecins et psychologues qui les soignent ou des avocats qui les défendent.

Parmi tous ces récits qui nous sont confiés à un moment du parcours d'asile, certains nous ont davantage frappés ou émus. Au-delà des souffrances endurées, les paroles des réfugiés ont forcé notre admiration par leur volonté de résister et celle de survivre.

Trois temps peuvent définir la vie d'un exilé : celui des persécutions dans son pays d'origine, le temps de l'errance à travers les routes empruntées pour gagner l'Europe, puis la survie en France durant l'examen de la demande d'asile. C'est de ces instants de vie que nous avons voulu témoigner à travers cet ouvrage militant, engagé pour la défense du droit d'asile, pour porter un regard différent sur les réfugiés. L'asile, c'est l'ultime liberté qui reste lorsqu'on a déjà perdu toutes les autres : celles de s'associer, de se réunir, de s'exprimer librement, de se convertir ou tout simplement de vivre en sécurité.

NOTE AU LECTEUR

Délibérément, nous avons choisi d'évoquer les réfugiés sous le vocable de « candidat à l'asile », de « réfugié » ou de « réfugié potentiel », sans distinguer entre les demandeurs d'asile en cours de procédure et les réfugiés proprement dits. Le premier terme désigne l'étranger attendant la décision sur sa demande de protection internationale. Le réfugié est celui à qui la protection a déjà été reconnue sur le fondement d'un texte international, la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés.

En utilisant indistinctement ces termes, nous avons voulu signifier notre attachement au caractère reconnaître du statut de réfugié. Celui qui fuit son pays pour certains motifs précisément énumérés dans la Convention de 1951 est un réfugié. La procédure de détermination de son statut de réfugié ne fait que reconnaître cette qualité juridique qui préexistait.

Par mesure de précaution, les témoins apparaissent sous des noms d'emprunt, à l'exception de M. Bassel Masri.

PREMIÈRE PARTIE
LÀ-BAS. FUIR LES PERSÉCUTIONS



Les multiples visages du réfugié

L'imaginaire collectif associe facilement le réfugié à une figure légendaire incarnée par le résistant face à l'oppression, le dissident politique célébré par la communauté internationale, le défenseur des droits de l'homme notoirement reconnu pour son engagement. Il existe envers ce héros une empathie presque naturelle et une volonté morale de lui venir en aide, tant son juste combat nous parle. Lui ouvrir les portes d'une protection dans un autre pays que le sien pour lui permettre de poursuivre ce combat est presque une évidence.

Cependant, cette représentation relève davantage du mythe que de la réalité. Ces réfugiés existent, certes, mais ils ne représentent qu'une minorité des personnes fuyant leur pays, et ils trouveront aisément une terre d'accueil. Dans leur ensemble, les visages des réfugiés sont bien plus divers et anonymes. Pour tous ces hommes, femmes et enfants, le droit d'asile ne va pas de soi. Ils devront faire face au soupçon qui pèsera nécessairement sur leur histoire et conquérir le droit à une protection après avoir franchi une multitude d'obstacles.

Qui sont les réfugiés ? Parmi eux, il y a bien sûr des militants persécutés pour leur action politique, des partisans de mouvements réclamant l'autonomie : Oromos d'Éthiopie, Sahraouis au Maroc, indépendantistes de l'enclave angolaise du Cabinda, etc. Leur engagement politique, réel ou supposé, va les conduire

à prendre la fuite par peur des représailles. Mais les réfugiés, ce sont aussi leurs proches, ceux dont le seul tort est leur lien avec un époux ou une mère recherchés par les autorités ou des groupes rebelles, et qui seront victimes par ricochet de la répression.

Il y a aussi des acteurs associatifs, des journalistes ou des blogueurs dont la liberté de parole est devenue gênante pour le pouvoir. Des membres de minorités religieuses harcelées, discriminées et menacées, ou encore des personnes accusées de prosélytisme ou de blasphème. Des victimes d'esclavage, issues de classes sociales, de castes ou d'origines ethniques considérées comme « inférieures ». Ou celles et ceux qui ont tout simplement dit « non » face à une pratique heurtant leur conscience professionnelle et qui se retrouvent à leur tour contraints de fuir.

La question du genre est également présente parmi les récits de vie des réfugiés. Les fillettes risquant l'excision, les femmes s'opposant à un mariage forcé, les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle sont autant d'individus obligés de s'exiler.

D'autres peuvent avoir quitté leur pays pour venir étudier ou travailler en France, mais un coup d'État, une révolution, une guerre ou une menace privée les empêchent de rentrer chez eux, où ils deviendront des cibles.

L'expérience du traumatisme et les multiples persécutions

Que fuient les réfugiés ? Des persécutions sous les formes les plus diverses : tentatives d'assassinat, meurtre ou disparition d'un membre de la famille ou du clan sonnant comme un dernier avertissement,

violences sexuelles, arrestations et détentions arbitraires, tortures, menaces de mort, destructions de biens, affaires fabriquées de toutes pièces et condamnations pénales abusives, ou encore harcèlement et discriminations. La liste est longue et variée, l'imagination humaine étant dans ce domaine sans limites.

Le viol revient fréquemment dans les récits des réfugiés qui osent en parler. Il est utilisé à la fois comme arme punitive et moyen d'intimidation. Même si les femmes en sont les premières victimes, les hommes ne sont pas épargnés.

Les persécutions peuvent n'être qu'une menace planant sur la tête du réfugié, mais dont la gravité commande de fuir. Elles ne cessent pas toujours avec sa fuite : après le départ du réfugié, elles s'abattent parfois comme des dominos sur des familles entières, contraintes à leur tour à l'exil.

Certains pays en proie à des crises politiques et meurtrières majeures, parfois depuis plusieurs décennies, alimentent plus que d'autres le nombre de réfugiés. L'Afghanistan demeure dans le monde l'un des premiers pays d'origine des réfugiés, suivi de l'Irak, de la Somalie, du Soudan et de la République démocratique du Congo¹. D'autres pays, après avoir traversé des guerres ou des régimes autoritaires, connaissent une relative accalmie, mais leur appareil d'État demeure fragile et corrompu. La pratique tortionnaire y persiste, comme en Guinée ou en Mauritanie, et leurs citoyens tombant entre les mains des forces de l'ordre risquent fortement d'y être exposés.

1. *Une année de crises*, « Tendances mondiales 2011 », Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).